

tion spontanée. Il savait que les autorités provinciales inspecteraient régulièrement la mine.

Selon les représentants de l'industrie minière, on peut comprendre, grâce aux recherches déjà effectuées, les causes et les facteurs à l'origine des explosions attribuables à la poussière de charbon, et il incombe aux exploitants et à ceux qui sont chargés de la réglementation d'appliquer ces connaissances lorsqu'ils élaborent leurs stratégies de contrôle.

Nous avons pris des mesures pour nous assurer que l'entreprise se conformait entièrement à la réglementation provinciale en matière de santé et sécurité. Une firme indépendante d'experts-conseils dans le domaine minier faisait une vérification mensuelle. Avant de décider de financer le projet, nous avons pris en considération tous ces faits.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de reprendre une question que j'ai posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en avril dernier au sujet des mesures prises pour donner suite aux conclusions très alarmantes et aux recommandations de la Commission mixte internationale dans son 6^e rapport bisannuel sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Dans ce rapport, on demande si les êtres humains et l'environnement sont menacés actuellement par les substances toxiques persistantes et si les générations futures sont menacées. Nous croyons que la réponse aux deux questions est oui.

La réponse que le ministre m'a donnée à ce moment-là était tout à fait à côté de la question. Il a fait des remarques générales, expliquant que le ministère faisait tout ce qu'il pouvait pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens, mais il n'a pas répondu de façon concrète au problème du déversement de substances toxiques dans la plus grande étendue d'eau douce au monde.

Nous nous sommes engagés, au moyen d'ententes internationales, à éliminer presque totalement le déversement de substances toxiques dans les Grands Lacs. La CMI conclut toutefois que les substances toxiques persistantes sont trop dangereuses pour la biosphère et pour les êtres humains pour qu'on permette leur déversement, quelle que soit la quantité.

Malgré cela et malgré un rapport des fonctionnaires du ministre de l'Environnement lui-même qui disait que tous les organochlorés déversés dans nos eaux sont des substances toxiques, le gouvernement n'a rien fait pour empêcher le déversement de ces substances dans nos eaux.

L'ajournement

La CMI conclut que, si on veut arriver à un niveau de déversement nul, il faut empêcher totalement les substances toxiques persistantes d'entrer dans l'environnement, qu'elles viennent de sources humaines ou autres. Ils faut cesser de les fabriquer, de les utiliser, de les transporter et de les jeter. Elles ne doivent simplement pas être disponibles.

Étant donné les effets néfastes de ces substances toxiques sur les parents et les enfants, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quelles mesures le gouvernement prenait à cet égard. Sa réponse a été tout à fait insatisfaisante. Quand on parle d'un niveau de déversement nul, on veut justement dire nul, et c'est le seul niveau qui soit sûr d'après ces conclusions très importantes.

J'espère que la réponse que je recevrai ce soir ne sera pas un énoncé général de bonnes intentions qui ne veut rien dire, mais bien une confirmation que, au cours des sept mois qui se sont écoulés depuis que j'ai posé cette question, des mesures concrètes ont été prises en vue d'éliminer complètement le déversement de substances toxiques qui menacent la santé non seulement de notre génération, mais aussi des générations futures.

[Français]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de ma collègue et je voudrais lui rappeler qu'il y a énormément de programmes qui ont été mis de l'avant par notre ministre de l'Environnement, par notre gouvernement, en ce qui a trait justement à la qualité de l'eau. Nous n'avons qu'à penser au programme de dépollution du Saint-Laurent qui est un programme fort ambitieux. Nous n'avons qu'à penser également aux modifications apportées à la Loi sur l'environnement au Canada. Nous n'avons qu'à penser à la nouvelle réglementation sur les dioxines et les furannes au niveau des entreprises, des papetières en particulier, qui est très sévère. Ces mesures sont recon- nues internationalement comme étant des mesures que le gouvernement canadien a prises avec courage.

D'ailleurs, vous savez, monsieur le Président, et ma collègue le sait également, que la sensibilisation à l'environnement passe automatiquement par une meilleure gestion des déchets toxiques. Différents pays, et le Canada également, demandent à avoir des produits beaucoup plus «naturels». Il est évident que le gouvernement, et pas uniquement le gouvernement, mais les entreprises, de même que les gouvernements provinciaux, travaillent main dans la main à mettre en place de nouvelles réglementations et à s'y adapter.